

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 428

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Warsmann

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du département, des communes, de l'État »

les mots :

« de l'État, du département et des communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remettre les termes dans l'ordre consacré habituellement dans la loi.